



Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : un programme de réforme constructif

Pourquoi les pays de l'OCDE se sont-ils accordés sur la nécessité d'une réforme ?

Quels sont les liens entre réformes internes et libéralisation des échanges ?

Quelles opportunités les négociations commerciales de l'OMC offrent-elles ?

En quoi consiste le programme de réforme constructif ?

Comment mettre la réforme en pratique ?

Pour plus d'informations

Autres lectures

Où nous contacter ?

Résumé

Les pays de l'OCDE sont récemment convenus d'un programme de réforme constructif des politiques agricoles. Celui-ci part du principe qu'il est indispensable de définir clairement les objectifs des politiques agricoles et d'apprécier l'efficacité des différentes politiques pour y parvenir. La plupart du temps, le meilleur moyen d'atteindre un objectif est de le cibler directement. Aussi, lorsque l'on juge que l'agriculture doit fournir des services d'intérêt public, comme un paysage agréable ou des avantages environnementaux, tout soutien nécessaire à ces services devrait être apporté directement, et non par le biais de politiques stimulant la production. A l'inverse, la dégradation de l'environnement pourrait être taxée ou réglementée à la source. Lorsque les revenus des ménages agricoles sont peu élevés, il pourrait être utile que les aides publiques visent essentiellement les ménages les plus démunis, alors que des mesures de soutien à caractère général favorisent davantage les gros exploitants (et généralement les plus aisés) et les propriétaires terriens. La réforme, telle qu'envisagée dans ce programme, améliorerait le rapport coût efficacité des programmes gouvernementaux et limiterait considérablement les perturbations sur les marchés internationaux. Pourtant, tout le monde ne sera pas gagnant, tout au moins à court terme. Il pourra donc être nécessaire d'apporter une aide transitoire pour faciliter l'ajustement des ménages agricoles affectés de façon négative. Chercher à améliorer plus largement le bien-être économique exige des politiques répondant explicitement à un éventail plus varié d'intérêts collectifs.

Cette *Synthèse* s'appuie largement sur le rapport *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : un programme de réforme constructif*. Quelques exemples de réformes concrètes viennent pas ailleurs illustrer les principaux domaines d'intérêt pour l'action publique. ■

Pourquoi les pays de l'OCDE se sont-ils accordés sur la nécessité d'une réforme ?

Les pays de l'OCDE reconnaissent qu'il est indispensable de réformer radicalement les politiques agricoles si l'on veut que celles-ci répondent aux demandes de la société du 21^{ème} siècle. Autrement dit, il s'agit de renforcer et de donner suite aux principes de réforme adoptés par les ministres des pays de l'OCDE en 1987, puis réaffirmés régulièrement depuis lors. Ces principes sont principalement axés sur la nécessité de réduire les formes de soutien ayant pour effet de fausser les marchés et d'imposer une protection des échanges commerciaux.

Globalement, la réforme n'a que modérément progressé jusqu'ici. En 2002, le niveau de soutien octroyé aux agriculteurs (estimation du soutien aux producteurs - ESP) a atteint 235 milliards de dollars, soit 31% des recettes agricoles totales de la zone de l'OCDE, contre une moyenne de 38% entre 1986 et 1988. Le soutien au titre de la production et les subventions aux intrants ont représenté 76% du soutien aux agriculteurs en 2002, alors que leur part s'élevait à 90% pendant la période 1986-88. Ces chiffres masquent toutefois des disparités considérables dans le rythme auquel progresse la réforme dans les différents pays.

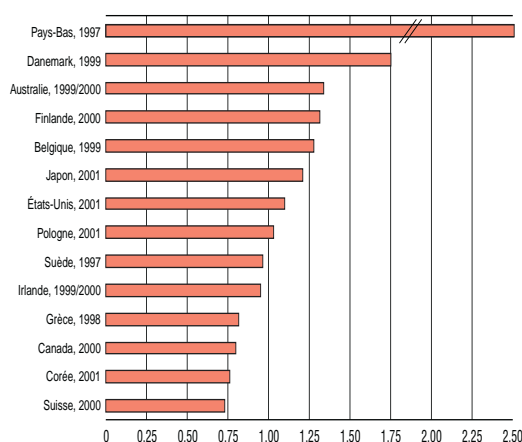
Si les pays de l'OCDE se sont accordés sur un programme constructif de réforme des politiques agricoles, c'est concrètement parce qu'une profonde refonte leur permettrait de se doter de politiques plus efficaces pour atteindre les objectifs affichés, et ce, sans imposer une charge nette à d'autres pays. En revanche, les politiques actuelles ne sont guère à même de remplir les objectifs poursuivis, qui peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les objectifs relatifs aux revenus des ménages agricoles et ceux concernant le niveau des services d'intérêt public.

En ce qui concerne les revenus agricoles, rien n'indique que les ménages agricoles ont systématiquement des revenus inférieurs à ceux des autres catégories de ménages dans les pays de l'OCDE (voir figure 1), de sorte que les politiques de soutien des revenus n'ont pas besoin d'être étendues à l'ensemble du secteur. Pourtant, les deux tiers environ du soutien sont le fait de politiques sectorielles qui maintiennent les prix de soutien que perçoit l'ensemble des producteurs à des niveaux supérieurs à ceux qui prévaudraient autrement.

Lorsque le soutien des revenus des (ou de certains) ménages agricoles est un objectif, il importe qu'il soit poursuivi de manière efficiente et économiquement rationnelle. Or, comme le montre la figure 2, environ un quart seulement du soutien par les prix contribue effectivement à accroître le revenu des ménages agricoles. Cette situation s'explique par le fait que la hausse des prix stimule la production, et par voie de conséquence, la demande d'intrants, ce qui conduit à ce que la plus grande partie du surcroît de revenus est reversée aux agrofournisseurs ou capitalisée dans la valeur du foncier. De façon plus générale, il ressort de l'analyse menée par l'OCDE que l'essentiel du soutien octroyé dans les pays de l'OCDE passe par des mesures ne réussissant que fort peu à traduire en supplément de revenu les transferts des consommateurs et des contribuables aux ménages agricoles.

La forme de soutien la plus efficace est représentée par les paiements directs au revenu « découplés » de toute activité agricole, de sorte que les ménages agricoles et non agricoles sont soumis aux mêmes critères d'éligibilité. En pratique, tous les paiements strictement liés au statut d'exploitant agricole auront une certaine incidence sur la production. Mais dans la mesure où ces paiements suppriment l'incitation à accroître cette dernière, on n'observe aucune « déperdition » en faveur des détenteurs d'autres ressources (terres, intrants), dont les prix enregistreraient autrement une hausse du fait des paiements liés d'une certaine manière à l'activité

Figure 1. Ratio du revenu total des ménages agricoles sur celui de tous les ménages



Source : OCDE (2003), *Le revenu des ménages agricoles : problèmes et réponses*.

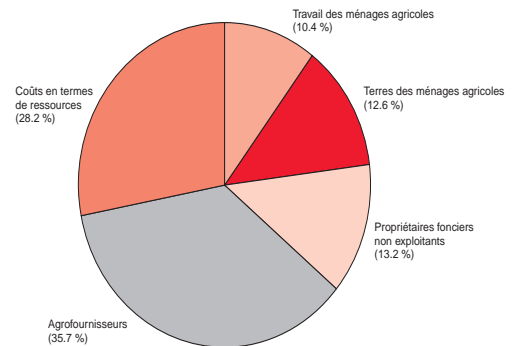
agricole. Les paiements directs au revenu présentent également l'avantage de pouvoir être ciblés et versés aux ménages dont les pouvoirs publics estiment qu'ils ont besoin d'assistance. Les travaux de l'OCDE ont montré que dans la plupart des pays de l'OCDE, ces ménages ne représentent probablement qu'une fraction minoritaire de l'ensemble des ménages du secteur agricole. Les pouvoirs publics peuvent donc réaliser d'autres économies substantielles en renonçant à des politiques qui retirent des aides aux ménages à revenus relativement faibles et en versent à ceux qui ont des revenus élevés (voire extrêmement élevés).

Autre argument en faveur des politiques agricoles : elles fournissent des services d'intérêt public, comme un paysage agréable et la contribution qu'elles apportent en matière de biodiversité. Néanmoins, il est difficile d'évaluer l'efficacité des politiques en vigueur en termes d'avantages pour la collectivité car il est assez rare que la question la plus importante soit posée, à savoir : en l'absence de ces politiques, quels avantages collectifs seraient apportés en quantité insuffisante et quel en serait le coût d'obtention au moyen de politiques ciblées ?

En principe, il est préférable de payer directement pour des biens et services d'intérêt public plutôt que de s'en remettre aux politiques en vigueur, qui ne sont pas conçues de manière à viser des résultats spécifiques. C'est notamment vrai lorsque (comme dans le cas de l'environnement), les politiques agricoles appliquées ont des effets aussi bien positifs que négatifs. En outre, dans la mesure où le coût de la fourniture d'un bien ou d'un service d'intérêt public sera vraisemblablement inférieur si l'on recourt à un instrument d'action ciblé, leur fourniture sera dans ce cas d'autant plus proche de l'optimum. En d'autres termes, si l'on peut économiser de l'argent sur les politiques conçues pour apporter des avantages collectifs, on choisira d'en fournir davantage. Or, les petites exploitations agricoles pourraient très bien se révéler mieux à même de fournir certains de ces avantages que les grandes exploitations (paysage agréable, par exemple), auquel cas une fourniture ciblée réduirait également la nécessité de tout soutien explicite au revenu.

Il peut toutefois exister des exceptions à ce principe. Si les biens et services d'intérêt public sont liés à l'échelle de la production agricole et si une fourniture directe devait entraîner des coûts administratifs très élevés, il pourrait alors y avoir des cas où la fourniture directe de ces avantages serait plus coûteuse.

Figure 2. Où l'argent va-t-il ? Efficience du soutien des prix du marché en termes de transferts au revenu



Source : OCDE (2003), *Le revenu des ménages agricoles : problèmes et réponses*.

L'existence de telles exceptions n'est pour l'instant ni confirmée, ni réfutée.

Enfin, et c'est un point non négligeable, une part importante du soutien octroyé actuellement passe par des politiques contraignant à protéger les échanges. Cette situation amplifie les coûts nets des politiques internes inefficaces et en fait porter en partie le poids à d'autres pays. Elle peut également engendrer un cercle vicieux car les mesures protectionnistes sont défendues au motif que d'autres pays font de même. Les controverses commerciales risquent alors de se propager à d'autres secteurs, rendant difficiles à négocier les accords commerciaux internationaux multisectoriels. ■

Quels sont les liens entre réformes internes et libéralisation des échanges ?

L'adoption de politiques internes ciblées, « découplées » de la production agricole, supprime la nécessité de toute protection des échanges autres que les mesures fondées sur une démarche scientifique indispensables à la préservation de la santé des plantes ou des animaux, ou encore l'environnement. Par contre, les interventions sur les marchés, qui sont une caractéristique majeure des politiques en vigueur, ont généralement besoin de politiques commerciales pour les conforter. Si, par exemple, une mesure de soutien pour objectif de maintenir le prix intérieur au-dessus du niveau auquel un pays peut importer, il faudra qu'une mesure d'accompagnement limite les importations. Ou encore, des mesures commerciales distinctes peuvent fournir le mécanisme permettant de

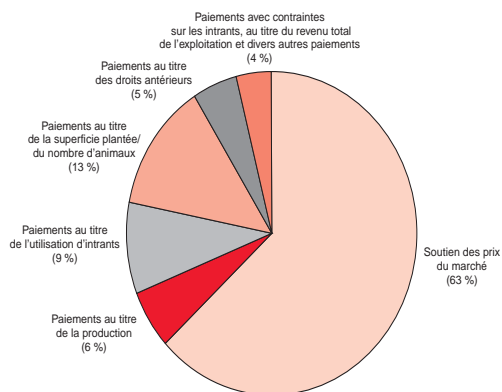
maintenir le soutien interne. Lorsque l'ampleur du soutien est telle qu'un pays cesse d'être un importateur net pour devenir excédentaire, il peut aussi être indispensable de recourir à des subventions à l'exportation. En somme, les politiques commerciales sont souvent un sous produit des politiques agricoles internes.

Abandonner la protection commerciale et le soutien à la production au profit de mesures davantage découplées et ciblées aurait pour conséquence de réduire considérablement les distorsions des échanges, sans toutefois les supprimer totalement. Quelle que soit leur nature, les subventions spécifiquement agricoles ont un impact sur les échanges du fait qu'elles incitent à produire, et par conséquent, influent sur le profil de spécialisation des pays. Néanmoins, l'ampleur de ces effets dépend pour beaucoup de l'instrument d'action appliqué. C'est ainsi que les formes de soutien des prix sans limitation stimulent directement la production (et freinent la consommation), exerçant par là même un puissant impact sur les échanges. Les paiements à l'hectare ont un effet moindre sur la production dans la mesure où ils incitent à mettre en production de nouvelles surfaces, mais pas nécessairement à accroître les rendements sur ces parcelles. Quant aux paiements directs aux revenus, leur incidence est encore plus faible. La figure 3 montre que dans les pays de l'OCDE, le soutien demeure centré autour des catégories de mesures nécessitant des politiques commerciales pour être maintenues en place.

La protection commerciale accentue les pertes associées aux politiques internes inefficaces. De fait, les pays renoncent aux avantages qui découlent de la spécialisation et des échanges en vertu du principe de l'avantage comparatif. D'un point de vue national, ces gains existent même si d'autres pays prennent des mesures de protection contre les importations ou subventionnent leurs exportations. Il est vrai que les agriculteurs peuvent se trouver confrontés à une concurrence déloyale en l'absence de subventions compensatrices, mais globalement, ces coûts dépasseront probablement les gains pour les consommateurs. On estime dans l'ensemble que les gains procurés par la libéralisation des échanges agricoles s'élèvent à quelque 60 milliards de dollars par an et que tous les pays de l'OCDE devraient bénéficier à la fois de la libéralisation des échanges multilatéraux et de leur libéralisation unilatérale.

Il importe d'établir une distinction entre intérêt collectif et intérêt individuel sur les marchés ouverts si l'on considère la protection commerciale comme une

Figure 3. Composition du soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE, 2000-2002



Source : OCDE (2003), Politiques agricoles des pays de l'OCDE – Suivi et évaluation.

« monnaie d'échange » à maintenir tant que la libéralisation n'est pas intervenue dans les autres pays. Il est tout aussi important de reconnaître que structurellement, la croissance de la productivité agricole dépasse celle de la demande, ce qui entraîne une pression à l'ajustement au niveau global. Pratiquement tous les pays voient constamment baisser la part des ressources nationales, y compris la main-d'œuvre, engagées dans l'agriculture. La protection commerciale ne peut pas faire disparaître cette tendance globale ; elle peut seulement faire basculer le poids de l'ajustement sur d'autres pays. ■

Quelles opportunités les négociations commerciales de l'OMC offrent-elles ?

Une des principales conclusions des travaux menés par l'OCDE est que, même si l'Accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay (AACU) a marqué un tournant en ce sens qu'il a permis d'intégrer l'agriculture aux règles du commerce mondial, il a toutefois laissé subsister des niveaux élevés de soutien et de protection. Les négociations en cours à l'OMC offrent une opportunité de consolider les résultats du cycle d'Uruguay en renforçant les réformes dans les domaines clés que sont l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation et le soutien interne.

Dans le cas de l'accès aux marchés, l'un des principaux résultats du cycle d'Uruguay a été d'introduire un régime tarifaire. Néanmoins, de nombreux pays ont consolidé leurs droits de douane à des taux élevés, avec pour conséquence le fait que les droits sur les produits agricoles sont demeurés élevés, de l'ordre de 60% en moyenne dans la zone

de l'OCDE, et que la majeure partie des pays de l'OCDE ont des pics tarifaires d'au moins 200%. Il a en outre été nécessaire de mettre en place des contingents tarifaires pour administrer les obligations d'accès minimal, mais ils sont largement sous-utilisés. Les pays en développement, en particulier, bénéficieraient d'une amélioration de l'accès aux marchés des pays de l'OCDE et d'une baisse des recettes tarifaires prélevées par les pays de l'OCDE sur les importations de produits des pays en développement, estimées à 16 milliards de dollars. Toutefois, pour que les pays en développement tirent pleinement parti d'une diminution de la protection, il faudrait aussi que beaucoup d'entre eux puissent bénéficier d'un renforcement des capacités leur permettant de surmonter les contraintes liées à l'exportation, qui vont de l'insuffisance des financements à la médiocrité des infrastructures et des installations portuaires.

En ce qui concerne les subventions à l'exportation, le cycle d'Uruguay a conduit à d'importants engagements de réduction. La suppression de toutes les formes de subventions à l'exportation devrait donner lieu à des avantages nets généralisés, en particulier pour les pays en développement dont la capacité à faire face à la concurrence sur les marchés mondiaux avait été compromise. Les subventions à l'exportation, qu'elles soient explicites ou implicites, comptent parmi les instruments de politique commerciale les plus préjudiciables. Elles peuvent inciter les pays exportateurs à tirer les prix vers le bas, au détriment des pays qui ne peuvent pas accorder, ou n'accorderont pas, de subventions adéquates. Dans la mesure où les subventions sont le plus souvent appliquées lorsque les prix mondiaux sont bas, elles peuvent renforcer la volatilité des prix internationaux. Et bien qu'elles puissent être favorables à certains pays en développement en abaissant les prix des importations, elles peuvent aussi nuire aux marchés locaux et avoir des conséquences handicapantes.

S'agissant du soutien interne, pour lequel des engagements de réduction ont également été pris dans le cadre du cycle d'Uruguay, l'adoption progressive de mesures plus découplées dans les pays de l'OCDE devrait éviter que les accroissements marginaux du soutien viennent aggraver les distorsions déjà importantes sur les marchés mondiaux. Pourtant, alors qu'une réorientation du soutien est en elle-même notable, ses effets en sont plus marqués si celle-ci va de pair avec une réduction du niveau du soutien. Dans un contexte de soutien

global élevé, et en tenant compte du fait que les agriculteurs tablent sur la poursuite du versement d'aides conséquentes liées à une forme ou à une autre de soutien au secteur, son impact risque d'être d'autant plus minime.

En dépit de la perspective de gains globaux, tout le monde ne tirera pas avantage de la libéralisation des échanges agricoles, tout au moins à court terme. Un certain nombre de pays (notamment certains pays en développement à bas revenu) pourraient y perdre, en particulier les exportateurs ayant des accords commerciaux préférentiels, qui pourraient voir leur marge de préférence s'éroder, de même que les importateurs nets, qui pourraient voir s'alourdir la facture de leurs importations alimentaires par rapport à ce qu'elles auraient été autrement. Néanmoins, ces pays peuvent bénéficier d'un accord multisectoriel, et le défi à relever consiste à trouver des moyens pour répondre à leurs préoccupations particulières dans un contexte de libéralisation (par exemple, par le biais du traitement spécial et différencié), au lieu d'utiliser ces effets comme arguments pour ne pas engager de réforme. Au niveau national, il y aura inévitablement des gagnants et des perdants, et ceux qui bénéficieraient auparavant d'une protection des échanges risquent de se classer dans cette deuxième catégorie. Là encore, l'approche optimale consiste à s'attaquer à ces problèmes directement, par le biais de politiques facilitant la transition vers des activités plus productives (et, enfin de compte, rémunératrices), et non d'éviter la réforme à tout prix.

D'un point de vue politique, les réformes des échanges vont contraindre les politiques internes les plus inefficaces à évoluer. En particulier, les engagements d'amélioration de l'accès aux marchés (notamment par le biais de baisses des droits de douane) et d'élimination des subventions à l'exportation rendraient les soutiens des prix moins tenables et renforceraient l'évolution vers des formes directes de soutien non liées à la production et faussant moins les échanges. De la même manière, les réformes intérieures, en réduisant la nécessité de mesures aux frontières, permettront aux pays engagés sur la voie de la réforme de parvenir plus facilement à un consensus dans un cadre multilatéral. ■

En quoi consiste le programme de réforme constructif ?

Le Programme de réforme constructif définit, à l'intention des gouvernements des pays Membres de l'OCDE, d'autres politiques agricoles, afin de leur

permettre d'atteindre les objectifs affichés et, ce faisant, d'éviter les conséquences négatives non souhaitées, aussi bien au niveau national qu'à l'extérieur. Les principes fondamentaux de ce programme sont simples.

Tout d'abord, il faut que les gouvernements précisent leurs objectifs. Ceux-ci doivent en particulier être définis de manière mesurable, afin de pouvoir comparer le rapport coût efficacité de différentes approches. Cela permettrait d'améliorer la transparence du processus d'élaboration des politiques et de surmonter certains des obstacles politiques à la réforme.

Du point de vue des objectifs affichés, les politiques agricoles des pays de l'OCDE sont de deux ordres : celles portant sur les revenus des ménages agricoles et celles concernant des sujets de préoccupation pour la collectivité, comme l'environnement, la fourniture d'aménités rurales, la gestion des sols et de l'eau, la sécurité des aliments et la sécurité des approvisionnements alimentaires. Dans chacun de ces domaines, des politiques gouvernementales sont mises en place lorsqu'il est estimé que les marchés privés, livrés à eux mêmes, ne sauraient déboucher sur des résultats optimaux.

Le Programme de réforme constructif indique que si l'on veut que les politiques appliquées dans chacun de ces domaines soient pleinement efficaces, il faut qu'elles traitent leurs objectifs directement. Dans le cas des revenus agricoles, des paiements directs ciblés sur les ménages et découplés de la production sont beaucoup plus efficaces pour accroître les revenus nets que des interventions sur les marchés au niveau de l'ensemble du secteur, comme le soutien des prix. De même, il serait plus efficace de se préoccuper à la source des coûts et avantages plus généraux de l'activité agricole, par exemple en prélevant des redevances correspondant aux coûts sociaux (pour la pollution, par exemple) et en rémunérant les avantages sociaux que le marché seul peut ne pas produire en quantité suffisante (un paysage agréable, par exemple).

Il est apparu difficile de réaliser une réforme fondamentale des politiques agricoles dans les pays de l'OCDE, même si ses avantages potentiels sont depuis longtemps admis. Il pourrait être utile, pour surmonter certaines des inerties constatées, d'affiner notre connaissance des conséquences de beaucoup des politiques en vigueur, mais aussi des autres approches disponibles. Le Programme de réforme constructif met en évidence les moyens grâce auxquels les objectifs de politique interne pourraient

être atteints plus efficacement qu'aujourd'hui, tout en évitant les incidences négatives tant au niveau national qu'à l'extérieur.

Ce recentrage permettrait à son tour de réduire le niveau global du soutien. L'abandon progressif d'instruments médiocres tels que les soutiens des prix au profit de politiques plus ciblées aurait non seulement l'avantage d'être plus efficace, mais réduirait également les coûts supportés par les consommateurs et contribuables nationaux et permettrait de supprimer les instruments préjudiciables que sont les barrières à l'importation et les subventions à l'exportation. Trois exemples montrent comment ces principes pourraient commencer à être appliqués. ■

Comment mettre la réforme en pratique ?

Assurer un revenu adéquat aux ménages agricoles au fil des ans est un objectif que poursuivent traditionnellement les politiques de nombreux pays de l'OCDE. Bien que rien n'indique qu'il existe un problème généralisé en agriculture, certains ménages agricoles, quel que soit le pays de l'OCDE considéré, ont de fait systématiquement des revenus faibles. Les pouvoirs publics pourraient agir efficacement en s'attaquant à la racine du problème. Dans certains cas, il pourrait être indispensable d'adopter des politiques accroissant la rentabilité de l'agriculture, par exemple en lançant des initiatives destinées à améliorer les qualifications ou à adopter de nouvelles technologies. Dans d'autres cas, il pourrait être plus approprié de prendre des mesures destinées à augmenter les revenus hors agriculture ou à créer des emplois dans d'autres secteurs, par exemple en mettant en place de vastes plans de développement économique et rural. En essayant de protéger les ménages agricoles à bas revenu et de leur fournir de meilleures solutions, les politiques sociales dont ces ménages peuvent bénéficier sont probablement, de manière générale, les plus efficaces. Les ménages agricoles sont également confrontés à des risques qu'ils ne maîtrisent pas, comme des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables ou certaines maladies des plantes ou des animaux. Les pouvoirs publics pourraient souhaiter veiller à ce que les ménages disposent des outils nécessaires pour gérer ces risques de manière efficace, en créant un environnement viable pour des marchés à terme ou en mettant en place des dispositifs d'assurance du revenu total de l'exploitation.

Le bien-être des **communautés rurales** est aussi un des objectifs les plus répandus des politiques

agricoles. En règle générale, dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, l'agriculture ne constitue plus une des composantes majeures de l'activité économique des zones rurales. Il existe bien entendu des exceptions, et le secteur agricole demeure une importante source d'emploi et de revenu dans certaines régions. Il est clair, cependant, que politique agricole n'est pas synonyme de politique rurale et que la politique agricole ne constitue pas une politique rurale efficace.

Des actions efficaces seraient axées sur les causes sous-jacentes des handicaps économiques de divers sites ou régions particuliers. Il pourrait notamment exister, à l'encontre de certaines zones rurales ou isolées, un biais systémique que l'on pourrait éliminer. A titre d'exemple, il pourrait être plus coûteux d'y établir et maintenir des infrastructures physiques et des services publics essentiels, d'où un sous-investissement dans certaines régions rurales. Cette situation aggraverait encore les inconvénients liés à l'éloignement pour les populations et aux marchés. Réaliser des investissements stratégiques dans les technologies de l'information pourrait, par exemple, permettre aux entreprises rurales de soutenir efficacement la concurrence, bien que situées dans des régions relativement isolées. Dans certains cas, des initiatives en faveur de la création d'entreprises, de petites start-up et de la prise de risques (par exemple : plans de développement du capital-risque ou services de formation et de conseil aux entreprises) pourraient se révéler utiles. Globalement, les initiatives locales multi-secteurs devraient être davantage à même de contribuer à l'instauration d'un développement économique durable dans les zones rurales que les programmes traditionnels en faveur des produits agricoles.

Les pays de l'OCDE cherchent à assurer un **environnement durable**. Toutefois, comme la plupart des formes actuelles de soutien sont liées à la production, les agriculteurs sont incités à accroître l'intensité de la production, mais aussi à mettre en valeur davantage de terres écologiquement fragiles. Alors qu'une place plus grande est désormais faite aux questions agro-environnementales, notamment sous la forme de réglementations, moins de 4 % du soutien total octroyé par les pouvoirs publics à l'agriculture a une finalité environnementale.

Des actions publiques efficaces consisteraient à verser directement des paiements pour tout impact positif (entretien de la biodiversité ou fourniture d'un type particulier de paysage, par exemple) et à taxer ou

réglementer les incidences négatives. Ces deux catégories de réponses seraient d'autant plus efficaces si elles s'accompagnaient d'une suppression des politiques classiques d'encouragement à la production de produits traditionnels. Il pourrait également être judicieux d'explorer des solutions hors secteur agricole. La politique générale de l'environnement pourrait être mieux articulée avec les mesures spécifiquement agricoles afin d'améliorer les performances des unes et des autres.

Les consommateurs et les contribuables des pays de l'OCDE tireront des avantages considérables de la mise en œuvre d'un programme de réforme constructif, de même que les fournisseurs de produits agricoles et alimentaires concurrentiels des pays développés comme des pays en développement. Pourtant, tout le monde ne sera pas gagnant, et des bouleversements et ajustements auront lieu. Pour que la réforme soit durable, il faut que les enjeux posés par ces ajustements soient admis et pris en compte. Dans certains cas, les ménages agricoles pourront s'adapter et rester dans le secteur, auquel cas des mesures transitoires pourront faciliter l'évolution des pratiques agricoles ou l'agrandissement de l'exploitation. Dans d'autres, toutefois, il sera peut-être indispensable d'octroyer un soutien temporaire pour permettre aux ménages agricoles de se tourner vers des emplois plus viables, par exemple par le biais des politiques du marché du travail. Enfin, la réforme peut être facilitée si elle est accompagnée de programmes sociaux généraux.

Ces exemples d'autres approches possibles sont donnés à titre illustratif, et non normatif. L'éventail des politiques variera d'un pays à l'autre, et le processus de réforme devra être géré soigneusement dans chaque cas. La réforme pourra également être facilitée en expliquant les objectifs, en préparant la population à ses conséquences, et en veillant à ce que les réformes touchant le secteur agricole soient en cohérence avec les réformes engagées dans d'autres secteurs. La direction générale que devraient suivre les réformes des politiques agricoles est cependant claire, et plus tôt elles seront adoptées, plus tôt leurs bénéfices se concrétiseront et plus faibles seront les coûts associés. ■

Pour plus d'informations

Pour obtenir plus d'information concernant cette *Synthèse* veuillez contacter, Jonathan Brooks;
Tél.: (33-1) 45 24 17 02;
(e-mail: jonathan.brooks@oecd.org) ■

Autres lectures

- **Politiques agricoles des pays de l'OCDE : Un Programme de réforme constructif**, 2003
ISBN: 9264199675, 40p.
Disponible à l'adresse : www.oecd.org/agr
- **Le revenu des ménages agricoles : Problèmes et réponses**, 2003
ISBN: 9264099654, €21, 84p.
- **Politiques agricoles des pays de l'OCDE - Suivi et évaluation**, 2003
ISBN: 9264102299 €64, 260p.
- **Perspectives agricoles de l'OCDE**, 2008
à paraître.
- **Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count**, 2003
ISBN: 9264174974, €36, 332p.
- **Multifonctionnalité : Vers un cadre analytique**, 2001
ISBN: 9264186255, €42, 160p.
- **Découplage : Une vue d'ensemble du concept**, 2001 - **Disponible à l'adresse : www.oecd.org/agr**
- **Market Effects of Crop Support Measures**, 2001 - ISBN: 9264195270, €30, 120p.
- **L'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay : Une évaluation de sa mise en œuvre dans les pays de l'OCDE**, 2001
ISBN: 9264186263, €46, 164p.
- **Améliorer les performances environnementales de l'agriculture : Choix de mesures et approches par le marché**, 2001
Disponible à l'adresse : www.oecd.org/agr/env

Les publications de l'OCDE sont en vente
sur notre librairie en ligne
www.oecd.org/bookshop
Les publications et les bases de données statistiques
de l'OCDE sont aussi disponibles
sur notre bibliothèque en ligne
www.sourceocde.org

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques,
Direction des relations publiques et de la Communication.
Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Où nous contacter ?

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE
de BERLIN
Albrechtstrasse 9/10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 2888353
Fax : (49-30) 28883545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de WASHINGTON
2001 L Street N.W.,
Suite 650
WASHINGTON D.C. 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail :
washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

FRANCE

Siège de l'OCDE de PARIS
2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : 33 (0) 1 45 24 81 81
Fax : 33 (0) 1 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

JAPON

Centre de l'OCDE de TOKYO
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0036/0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE
du MEXIQUE
Av. Presidente Mazaryk 526,
Colonia: Polanco,
C.P., 11560
MEXICO D.F.
Tél. : (00.52.55) 5281 3810
Fax : (00.52.55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet : www.rtn.net.mx/ocde/